



LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS EN RISQUE D'INAPTITUDE

Les collectivités et les responsables RH sont fréquemment confrontés à des situations individuelles difficiles, lorsque les exigences du poste de travail ne sont plus compatibles avec la santé physique ou psychique de l'agent. Il est essentiel de prévenir et, le cas échéant, de gérer des situations d'inaptitude totale ou partielle en mobilisant les multiples compétences de notre équipe pluridisciplinaire (médecins, ergonomes, spécialistes en ressources humaines...).

NOS SOLUTIONS

Le service santé du Centre de Gestion a développé un dispositif pour vous accompagner dans le maintien de l'emploi des agents. Le maintien dans l'emploi englobe :

- Les adaptations de postes de travail sur prescription médicale
- L'aide à la reconversion professionnelle (accompagnement individuel des agents)
- L'étude pluridisciplinaire des situations individuelles
- La mobilisation des outils et des financements disponibles

L'équipe pluridisciplinaire pour le maintien dans l'emploi (EPME) intervient dans différentes situations :

- Pour identifier et mieux caractériser les situations d'agents en grave difficulté sur leur poste, ou en risque de désinsertion professionnelle (alcoolisme, désocialisation, reprise après un long arrêt, ...)
- Un de vos agents est en état de souffrance au travail : état dépressif, angoisse face à ses tâches de travail, sentiment d'être dépassé par de nouvelles fonctions, troubles de la relation avec la hiérarchie et les collègues, conflits interpersonnels excessifs, victimes de violences physiques ou verbales...

- Un agent présente des restrictions médicales avérées à ses tâches de travail générant un risque d'inaptitude et un besoin d'aménagement de son poste
- Situations d'inaptitude définitive avec nécessité de reclassement
- Agents en situation de handicap ou reconnus travailleurs handicapés nécessitant un accompagnement dans l'emploi

LES CONTACTS

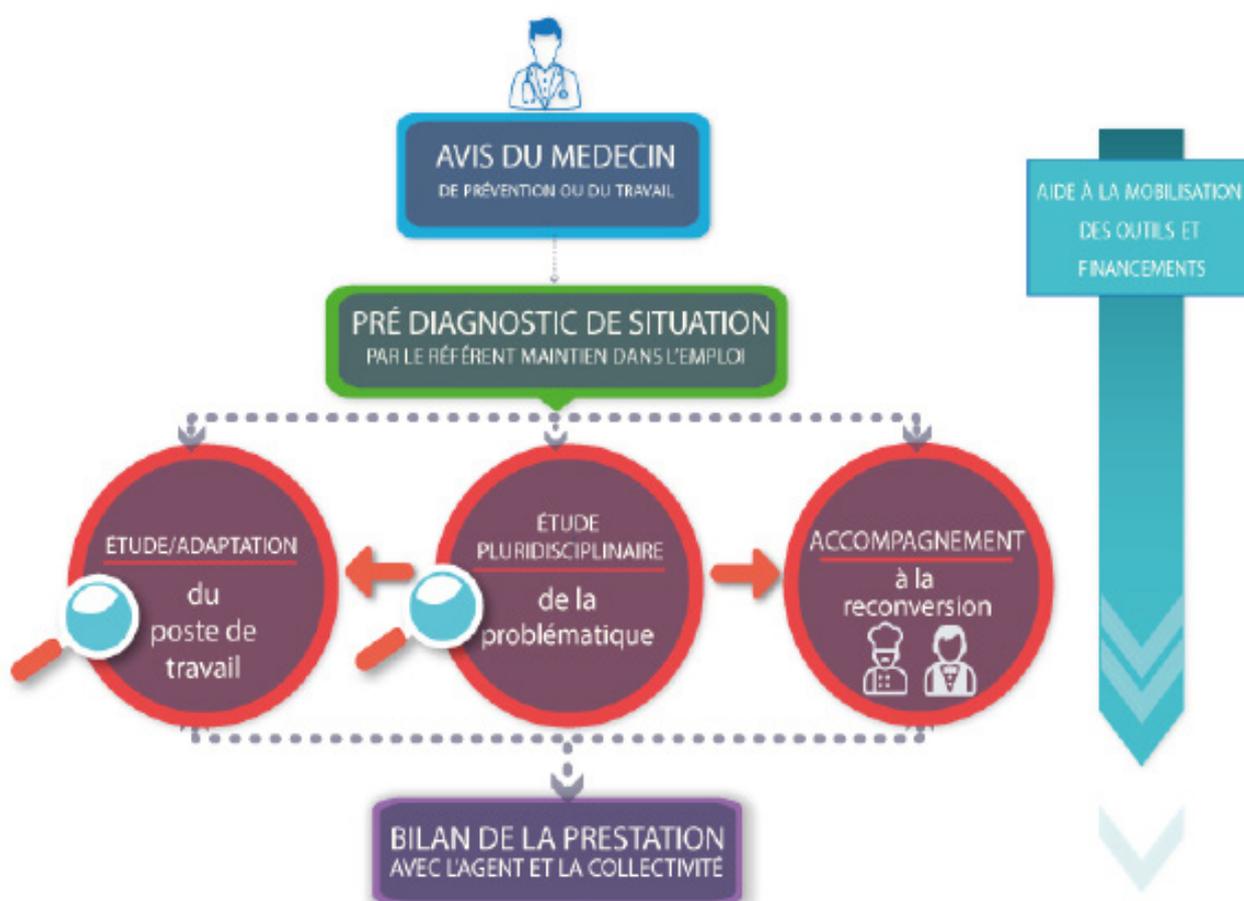
✉ maintiendanslemploi@cdg29.bzh





LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS EN RISQUE D'INAPTITUDE

➤ LE DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION



Chaque dossier fait l'objet d'une analyse complète : écoute de l'agent et de sa hiérarchie directe, évaluation des facteurs médicaux, professionnels, statutaires mais aussi périphériques sociaux et financiers.

Des pistes de solutions et un plan d'actions vous sont communiqués à l'issue de l'étude de la situation.

Ces actions concernent notamment :

- L'appui technique aux demandes de financements auprès du FIPHP

- L'étude et l'aménagement ergonomique du poste de travail
- L'aide à la mobilité professionnelle induite par des problèmes de santé
- Le conseil statutaire et l'aide à la gestion des situations d'inaptitudes ou de risques d'inaptitude
- La mobilisation des partenaires externes (emploi, aide sociale, accompagnements spécifiques...)